LES ENTRÉES EN CIE EN 2002

En 2002, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) chutent de 40 %, amplifiant ainsi la baisse déjà forte de 2001 (- 35 %). Ainsi, 52 000 nouveaux contrats ont été signés, après 89 000 en 2001 et 138 000 en 2000.

La part des chômeurs de plus de 50 ans diminue tandis que celle des allocataires du RMI, de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) et des travailleurs handicapés s'accroît fortement (tableau 1). La suppression depuis le 1^{er} janvier 2002 de l'aide pérenne qui maintenait l'exonération de cotisations patronales jusqu'à l'âge de la retraite pour les chômeurs de plus de 50 ans explique en partie cette évolution.

Le recentrage du dispositif sur deux catégories se traduit par un équilibre entre les populations les plus prioritaires, qui représentent 55,2 %, et celles qui le sont moins (tableau 2). Les chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) et plus précisément de très longue durée (supérieure à 36 mois) semblent avoir bénéficié de cette évolution puisque leur poids s'accroît. À un moment où la part des chômeurs de très longue durée dans le chômage total diminue, cette évolution indique un ciblage croissant du CIE sur cette population.

Les très petites entreprises restent les premiers employeurs de CIE: 7 entrées sur 10 s'opèrent dans des établissements de moins de 10 salariés. Les secteurs les plus utilisateurs restent le commerce, les services aux particuliers et l'industrie (tableau 3). La part des services aux entreprises perd 5,4 points et retrouve son niveau antérieur à l'essor de 2000 et 2001.

Comme en 2001, plus de 8 CIE sur 10 sont en CDI et 7 contrats sur 10 sont à temps plein (tableau 4). En revanche, le développement du passage aux 35 heures dans les plus petites entreprises a un impact sur les durées de travail hebdomadaire: la durée majoritaire en CIE devient 35 heures. Ce changement n'entraîne toutefois pas de modifications du salaire mensuel, dont la médiane reste proche du SMIC (tableau 5).

Emmanuel BERGER (DARES).

Tableau 1 Caractéristiques des personnes entrées en CIE

En pourcentage

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Entrées en CIE	212 739	195 336	156 108	137 701	89 241	52 385
Sexe						
Homme	60,1	60,4	61,3	61,2	59,2	57,2
Femme	40,0	39,6	38,7	38,8	40,8	42,8
Âge	1					
Moins de 26 ans	28,8	25,4	20,7	17,7	14,4	10,4
De 26 à 49 ans	55,5	57,0	58,3	57,6	56,1	63,1
50 ans et plus	15,7	17,6	21,0	24,8	29,5	26,6
Niveau de formation	-					
Inférieur au CAP	33,1	36,7	36,8	35,9	34,6	31,6
Niveau CAP-BEP	41,5	37,1	37,8	38,7	38,7	40,2
Niveau BAC et plus	13,1	13,9	13,9	14,0	14,8	16,1
Supérieur au BÂC	12,3	12,3	11,5	11,4	11,9	12,1
Durée d'inscription à l'Anpe						
avant l'entrée dans le dispositif						
Non inscrit	12,3	11,9	11,2	12,6	12,7	14,6
Moins d'un an	18,9	18,7	19,6	20,7	22,1	20,4
De un à deux ans	37,8	33,0	26,9	26,0	24,7	21,5
De deux à trois ans	24,1	28,7	31,5	29,1	27,9	30,9
Trois ans ou plus	6,9	7,8	10,8	11,6	12,6	12,7
Type de public						
Chômeurs de plus de 50 ans	12,9	14,0	15,1	17,4	19,8	15,2
Bénéficaires de l'ASS	4,4	4,6	5,0	4,8	4,4	6,9
Chômeurs inscrits depuis 12 mois dans les 18 derniers mois	12,0	9,1	5,1	4,9	4,9	1,9
Chômeurs inscrits depuis 24 mois dans les 36 derniers mois	13,7	15,7	16,0	14,2	15,1	17,1
Demandeurs d'emploi de longue durée	7,3	8,2	11,1	12,0	13,0	13,4
Travailleurs handicapés	10,6	12,2	14,5	16,4	18,6	23,8
Jeunes sans diplôme	24,4	20,5	15,4	12,6	6,3	-
Bénéficaires du RMI	14,7	15,8	17,8	17,6	17,9	21,7
Lecture : en 2002, 57,2 % des personnes entrées en CIE sont des hommes.						

Source : ANPE - Traitement Dares.

Tableau 3 Caractéristiques des contrats CIE

En pourcentage

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taille des entreprises						
0 à 2 salariés	56,8	57,2	60,8	59,8	59,9	59,8
3 à 9 salariés	12,6	12,3	12,0	11,9	12,4	12,2
10 à 49 salariés	29,4	29,0	25,8	27,1	26,5	26,9
50 salariés et plus	1.3	1.5	1.5	1,2	1,2	1.1
Secteur des entreprises	,-	,-	,-	,	,	,
Agriculture	3,2	2,9	3,0	3,2	2,9	2,9
Commerce	25,2	24,9	24,8	22,7	23,0	26,0
Construction	12,7	12,9	14,4	14,5	13,3	13,2
Industrie	18,3	18,4	16,4	15,9	16,2	15,5
Services aux entreprises	8,4	8,7	8,6	14,3	14,2	8,8
Services aux particuliers	15,9	15,7	16,5	14,3	14,8	15,8
Transports	5,5	5,8	5,9	5,5	5,2	5,4
Autres	10,8	10,8	10,4	9,5	10,5	12,5
Type de contrat						
Contrat à durée déterminée court	13,3	11,5	7,7	5,3	3,6	4,8
Contrat à durée déterminée long	22,4	22,2	16,9	12,1	8,6	9,5
Contrat à durée indéterminée	64,3	66,4	75,5	82,7	87,8	85,7
Dont aide pérenne	8,2	8,0	11,7	14,9	18,8	_
Horaire hebdomadaire						
Temps plein	70,6	69,8	69,1	71,5	72,0	70,9
dont: - temps plein à 39 h ou plus	69,2	68,1	64,7	58,2	51,1	20,2
- temps plein entre 36 et 38 h	1,1	1,2	1,0	1,3	1,7	2,0
- temps plein à 35 h	0,2	0,6	3,4	12,0	19,2	48,7
Temps partiel	29,4	30,2	30,9	28,5	28,0	29,1
dont: - temps partiel entre 24 et 39 h	12,8	13,9	14,5	13,3	13,0	11,8
- temps partiel inférieur à 24 h	16,6	16,3	16,4	15,2	15,0	17,3
Lecture : en 2002, 59,8 % des personnes entrées en CIE sont dans une entreprise de 0 à 2 salariés.						

Source : ANPE - Traitement Dares.

Tableau 2 **Répartition des types d'aides**

John William Control of the Control	En pourcentage
Publics les plus prioritaires	55,2
dont : - Chômeurs de longue durée de plus de 50 ans	28,7
- Personnes sans emploi depuis un an bénéficiaires du RMI ou de l'API	23,3
- Inscrits au chômage depuis 12 mois dans les 18 derniers mois et travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'ASS ou habitant les ZUS	3,2
Publics moins prioritaires	44,8
dont : - Bénéficaires du RMI	6,2
- Travailleurs handicapés	11,5
- Bénéficiaires de l'ASS	0,6
- Chômeurs de très longue durée	19,7
- Autres	6,8

Source : ANPE - Traitement Dares.

Tableau 4 Caractéristiques des personnes entrées en CIE en 2002, par tranche d'âge

En pourcentage

	Moins de 26 ans	26 à 49 ans	50 ans ou plus
Niveau de formation			
Inférieur au CAP	34,6	31,2	31,4
CAP-BEP avec diplôme.	41,5	41,6	36,6
Bac	15,4	16,0	16,5
Supérieur au Bac	8,4	11,2	15,6
Type de contrat			
CDD 12 mois	6,0	4,8	4,3
CDD 13-24 mois	13,3	9,5	8,0
CDI	80,7	85,6	87,7
Ancienneté au chômage			
Non inscrit	19,9	15,5	10,1
1 à 11mois	28,1	21,5	14,7
12 à 23 mois	16,7	17,7	32,4
24 à 35 mois	30,2	33,5	25,2
36 mois ou plus	5,1	11,8	17,7
Totaux	100,0	100,0	100,0
Lecture : en 2002, 34,6 % des bénéficiaires de moins de 26 ans ont un	niveau de diplôme inférie	eur au CAP.	•

Source : ANPE - Traitement : Dares.

Tableau 5 Salaire brut mensuel en équivalent-temps plein 35 heures

En euros

	2002	2001	Évolution (en %)
CDD 12 mois	1 127,0	1 082,5	4,1
CDD 13-24 mois	1 126,0	1 082,4	4,0
CDI	1 144,0	1 111,1	3,0
Exo. pérennes	-	1 155,0	-
Ensemble	1 138,0	1 112,9	2,3

Source : ANPE - Traitement Dares.

pEncadré

LE DISPOSITIF JURIDIQUE DU CIE EN 2002

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le CIE s'inscrit dans un nouveau cadre juridique.

Le contrat initiative emploi est un contrat à durée indéterminée ou déterminée de 12 à 24 mois. Il peut être à temps plein ou à temps partiel (sans pouvoir être inférieur - sauf exception - à 17 h 30 hebdomadaires, pouvant être réparties sur le mois ou sur l'année).

Le dispositif vise à faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi durablement exclus du marché du travail ou rencontrant de grandes difficultés.

Les entreprises utilisatrices du dispositif bénéficient d'aides modulées en fonction du profil de la personne embauchée :

Publics les moins prioritaires	Publics les plus prioritaires
Aide forfaitaire de 330 euros par mois	Aide forfaitaire de 500 euros par mois
 Chômeurs inscrits pendant au moins 24 mois durant les 36 derniers mois Bénéficiaires du RMI Bénéficiaires de l'ASS Bénéficiaires de l'API Travailleurs handicapés Anciens détenus 	 Inscrits depuis 12 mois dans les 18 derniers mois et travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'ASS ou habitant les ZUS Chômeurs de plus de 50 ans ayant au moins 12 mois d'ancienneté de chômage ou bénéficiaires de l'ASS Personnes sans emploi depuis un an bénéficiaires du RMI ou de l'API

Le décret du 27 juin 2003 a apporté au dispositif les modifications suivantes :

- versement trimestriel de l'aide et non plus annuel,
- allongement de la durée de l'aide de l'État de 2 à 5 ans pour les plus de 50 ans,
- les allocataires du RMI, âgés de plus de 50 ans, appartiennent désormais aux publics les plus prioritaires,
- l'inscription à l'ANPE de 24 mois au cours des 36 derniers mois, est portée à 18 mois.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél.: 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie: 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication: Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction: Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes: Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique: Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage: AMC, Paris. Reprographie: DARES.

Abonnements: La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél.: 01.40.15.70.00. Télécopie: 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°): France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité: Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal: à parution. Numéro de commission paritaire: 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.